

Conflit à l'Office européen des brevets : un œil au beurre noir pour M. Battistelli

Benoît Battistelli demeure pour l'instant en fonction. Le Conseil d'administration de l'Office européen des brevets lui a, cependant, adressé des recommandations claires pour la suite de son mandat à la direction de l'Office. C'est ce qui ressort d'un communiqué publié hier. Pour la première fois, l'organe de contrôle de l'Office a reconnu publiquement l'existence d'un conflit profond entre le Président Battistelli et les organisations syndicales et a appelé les deux parties à trouver une solution consensuelle.



Benoît Battistelli

Un conflit acharné oppose M. Battistelli au syndicat USOEB. Il est à l'origine de quatre procédures disciplinaires contestées contre trois syndicalistes et un juge irlandais. En outre, l'Office aspire à une réforme structurelle pour plus d'indépendance de son tribunal, les Chambres de recours.

Avant la session de deux jours des 38 États membres de l'Organisation européenne des brevets qui s'est terminée hier, des spéculations sur une démission de M. Battistelli avaient été publiquement évoquées, après que la présidence du Conseil d'administration avait, en février, très nettement accru, en interne, la pression sur M. Battistelli. On pouvait lire dans les journaux allemands et néerlandais que son départ ne dépendait plus que d'un accord sur le montant des indemnités. JUVÉ avait, en revanche, appris auprès de personnes gravitant autour de délégations influentes, que le Conseil d'administration souhaitait encore une fois parvenir à une solution amiable avec M. Battistelli, mais avec des obligations claires, ce qui s'est vérifié.

Avertissement aux deux partenaires sociaux

« La résolution place le Président face à ses devoirs et marque clairement que c'est à lui qu'incombe la responsabilité de rétablir une bonne ambiance de travail au sein de l'OEB », a déclaré Philip Scholz, le porte-parole du ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs pour commenter les événements. Toutefois, d'après la résolution, ce n'est pas uniquement M. Battistelli qui est face à ses responsabilités, mais aussi le syndicat principal USOEB, qui lui est profondément hostile. Dernièrement, les deux parties ne s'étaient plus véritablement parlé. Le conflit avait atteint un paroxysme lorsque M. Battistelli avait, en janvier, suspendu trois leaders syndicaux, dont la Néerlandaise Elisabeth Hardon.

Les États de l'Organisation européenne des brevets demandent maintenant au Président de parvenir à un accord avec les syndicats, sans fixer de conditions préalables ni exclure aucun sujet des futures discussions. Les organisations syndicales n'avaient cessé de répéter que les enquêtes contre leur direction devaient être abandonnées pour qu'ils puissent envisager de discuter d'un accord. Le Conseil d'administration a évoqué les critiques publiques contre ces procédures, notamment contre les méthodes de l'unité chargée des enquêtes, et a demandé à M. Battistelli « de veiller à ce que les sanctions et procédures disciplinaires soient non seulement équitables, mais aussi considérées comme telles ». D'après les informations dont dispose JUVE, un réexamen externe de ces procédures, une conciliation ou une médiation, auraient dernièrement été suggérés au Président. Cette proposition a été intégrée, sous une formulation plutôt souple, dans le communiqué du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a, en outre, expressément invité le Président à formuler des propositions afin d'améliorer les procédures et à l'informer de façon suffisamment détaillée des mesures disciplinaires envisagées. Cela comprend aussi la mission de préparer une révision du statut des fonctionnaires et des directives relatives aux enquêtes.

M. Battistelli a déclaré à JUVE : « L'Office va de son côté commencer par s'atteler à la révision réclamée des règles relatives aux enquêtes internes et de la procédure disciplinaire. Parallèlement, une étude sur les réformes des dernières années sera mise en œuvre par une société de conseil, avec la participation des représentants du personnel. Nous discuterons à l'automne des résultats de cette étude avec les représentants du personnel et les organisations syndicales de l'OEB, les États membres et d'autres milieux intéressés dans le cadre d'une conférence. »

Le Conseil d'administration s'est aussi exprimé clairement en direction des syndicats. Ils sont appelés à œuvrer, sans conditions préalables, de façon constructive et rapide à un accord avec la direction de l'Office. L'USOEB discute encore en interne de la position qu'elle doit adopter à la suite des derniers événements et se refuse pour le moment à toute réaction officielle. Dans l'entourage du syndicat, on pouvait, cependant, entendre que la proposition de faire appel à un médiateur extérieur pour les procédures disciplinaires était vue comme une opportunité.

La réforme juridictionnelle doit être accélérée.

La réforme structurelle des chambres de recours doit elle aussi être désormais mise en œuvre rapidement. La juridiction interne à l'OEB statue sur la légalité des délivrances de brevet. L'Office ne lui a, cependant, accordé dernièrement qu'une indépendance insuffisante. M. Battistelli doit maintenant soumettre au Conseil d'administration, d'ici le mois de juin, de nouvelles propositions de réforme en prenant en compte les 5 points prescrits par le Conseil en décembre, ainsi que les conclusions de l'avis juridique rendu par le Professeur Dan Sarooshi. La réforme devra ensuite être rapidement mise en œuvre.

Lors de cette session, le Conseil a également nommé deux nouveaux présidents et quatre nouveaux membres des chambres de recours, ainsi qu'un nouveau membre extérieur de la Grande Chambre de recours. Ces postes étaient vacants depuis longtemps. En outre, le Président du Conseil d'administration, Jesper Kongstad, a été réélu pour un nouveau mandat de trois ans à compter de juillet 2016. (Christina Schulze, Mathieu Klos)